



Appel à Contribution

ENTREPRISES

Le FJO

une association au service de l'animation jeunesse

Créé en 2003, le Fonds pour la Jeunesse Orléanaise regroupe les entreprises impliquées dans la vie locale, la Ville d'Orléans et l'A.S.E.L.Q.O. (Animation Sociale Educative et de Loisirs des Quartiers d'Orléans).

L'association FJO a pour but de soutenir des projets initiés par des jeunes orléanais à vocation culturelle, sportive, environnementale, ludique, éducative, ...

Pourquoi adhérer ?

- Affirmer son intérêt pour son environnement local
- Etre un acteur incontournable pour la vie de la Cité
- Permettre à l'entreprise « citoyenne » d'enrichir son image par sa participation à une cause généreuse et innovante
- Apporter un soutien matériel à des projets concernant les jeunes orléanais de 12 à 25 ans

Quels projets ?

du rêve à la réalité

Une pépinière de projets jeunes, portée par une association locale reconnue

- Découverte de l'Europe : voyages culturels et linguistiques
- Accès aux Multimédias : initiation, jeux en réseau...
- Raid nature : accro-branches, VTT, course d'orientation...
- Cultures urbaines : danse, Musique Assistée par Ordinateur...
- Sports urbains : basket de rue, roller, skate...
- Prévention santé : sensibilisation aux conduites addictives, ...
- Social et économique...

Fonds pour la Jeunesse Orléanaise

Siège social : UDEL, 14 boulevard Rocheplatte 45058 ORLEANS - Cedex 1 e-mail: fjo.orleans@free.fr

- La loi sur le mécénat du 1^{er} août 2003 consiste en un alignement du régime de déductibilité sur celui applicable aux particuliers, en passant d'une réduction sur l'assiette de l'impôt (le bénéfice imposable) à une réduction de 60% du don, appliquée à l'impôt lui-même.
- Par ailleurs, le plafond par rapport au chiffre d'affaires passe de 2,25 pour mille à 5 pour mille.
- L'excédent éventuel de la réduction d'impôt pourra être utilisé pour le paiement de l'impôt afférent à l'une des cinq années suivantes.
- Exemple pour un versement de 5.000 €

	Taux de réduction	Gain fiscal	Coût réel du don
Avant la réforme	33%	1 650 €	3 350 €
Maintenant	60%	3 000 €	2 000 €

Comment cotiser ?

L'entreprise partenaire ou « mécène » verse, par chèque à l'ordre du FJO, une contribution par année civile d'une valeur de **10 000 €** Le montant minimum est fixé à **2 000 €**

Coupon à détacher et à retourner, accompagné de votre règlement, pour l'année 2005/2006, à l'adresse suivante :

FJO
Siège social : UDEL
14 bd Rocheplatte
45058 ORLEANS CEDEX 1

Contribution FJO

Je soussigné (e) :

Entreprise : Fonction :

Adresse :

Tél :

Verse à l'association FJO la somme de :
(en chiffre) : (en lettre) :

Cachet de l'entreprise

Date et Signature

Une attestation fiscale pour la déductibilité vous sera adressée à réception des fonds.